

périté plus grande que maintenant. On ne peut sortir de là: tel a été le résultat de son argumentation. J'en appelle à la Chambre et au bon sens de tout le pays pour dire si mon honorable ami est dans le vrai.

L'honorable député de Brant se met dans une mauvaise impasse en ouvrant la discussion par une semblable affirmation. Il faut que la crédulité de son parti soit bien grande pour qu'il lui soit permis d'affirmer ainsi sans preuves. Je suis tout simplement étonné, que malgré les preuves éclatantes que mon honorable ami a sous les yeux, il tente de faire croire que le pays n'est pas prospère, et qu'il essaie de prouver que le tarif actuel a paralysé le commerce. Ces preuves sont si convaincantes et apparaissent avec tant d'éclat à l'honorable député de Brant lui-même, que la Chambre s'étonne de cette persistance à dire que la politique fiscale du gouvernement a diminué et paralysé le commerce. Pendant tout le cours de son discours, mon honorable ami s'est servi d'un autre argument précieux qui est commun aux honorables membres de la gauche.

L'honorable député parle du tarif comme si seuls les ministres l'avaient fait ce qu'il est. Il dit qu'il y a un droit de 30 ou 35 pour cent imposé sur les articles en cuivre en parlant des machines à vapeur fabriqués au Canada. Il prétend que le tarif en augmente le prix d'autant; mais qui est responsable pour au moins la moitié de cette augmentation et peut-être plus? Je me rappelle qu'un honorable député m'a fait l'honneur de venir visiter la division électorale que je représente, afin de haranguer les agriculteurs venus à cet endroit, et qu'il espérait bien pouvoir convaincre par ses arguments. Je n'ai pas eu occasion alors de répondre lorsqu'il leur a dit que le tarif actuel avait élevé le prix du coton de plus de 30 pour cent. L'honorable député de Lambton, ex-chef du gouvernement, a dit, dans la plus forte attaque qu'il pouvait faire contre le tarif aujourd'hui en vigueur—et nous devons toujours faire la part de l'exagération dont on peut se rendre coupable dans la chaleur du débat—que notre tarif équivalait à une augmentation de 5 pour cent sur les droits de 17½ pour cent. La proportion de l'augmentation sur le coton peut être de 7½ pour cent; si cela est vrai, le prix ne peut pas être augmenté de 30 pour cent, à moins que par quelque tour de passe-passe, les fabricants aient pu, grâce aux faux rapports des honorables membres de la gauche, et grâce aussi à la presse qui répète leurs discours, recevoir un prix plus élevé et le maintenir. L'honorable député de Brant parle de la diminution des exportations dans le fer en gueuse. Mais ce n'est que tout récemment qu'on a commencé à fabriquer le fer en gueuse dans le pays.

M. MACKENZIE. On le fabriquait à Londonderry et à Trois-Rivières.

M. PLUMB. Les usines des Trois-Rivières ne sont établies que depuis à peu près trois ans; mais même alors cette industrie était en souffrance et cette fabrique n'a pu faire de grandes affaires que lorsqu'elle a été protégée par le tarif actuel. Elle est maintenant prospère et le fer qu'elle produit est employé dans le Canada. Les Etats-Unis ont un tarif prohibitif sur cet article et il n'est pas probable—mon honorable ami ne s'y attend certainement pas—que nous exportions du fer en gueuse en Angleterre. Toutes les raisons données par l'honorable député sont basées sur de faux rapports semblables à ceux-ci que l'on répète dans l'espérance qu'ils seront acceptés, non par cette Chambre mais par les électeurs qui appuient l'opposition. L'honorable député sait fort bien que les propositions qu'il a émises vont être combattues et que les erreurs qu'il a commises dans son exposé vont être dévoilées par quelques membres de cette Chambre. Je n'ai pas de chiffres à citer dans le moment, et je ne désire pas répondre à l'honorable député de Brant sur ce point; je désire seulement faire remarquer, que dans le but d'augmenter la liste des produits dont l'exportation a diminué, il a inclus quelques articles insignifiants dont le total ne s'élève qu'à quelques mille dollars.

M. PLUMB

Dans les effets de pharmacie, je crois que l'exportation ne s'est élevée qu'à la somme de \$79. Les exportations de produits pharmaceutiques et de médecine de manufacture canadienne, ne sont, autant que j'ai pu le constater, que de \$365. Mais on ne peut faire une réponse détaillée à l'honorable député de Brant qu'en ayant recours aux livres bleus. Je répète qu'il est extraordinaire d'entendre mon honorable ami prétendre que notre tarif a l'effet de diminuer nos exportations, lorsque les marchandises que nous importons nous viennent d'un pays qui a une si grande protection pour ses industries. Un grand nombre de ces marchandises qui nous viennent des Etats-Unis reçoivent là une très forte protection. Mon honorable ami parle aussi d'une augmentation considérable dans nos exportations. Il dit qu'il ne s'occupe pas dans quelio classe cette augmentation a lieu. Eh bien! ceci est contraire à ce que les honorables membres de la gauche ont toujours prétendu. Il ne s'occupe pas si les produits du Canada sont exportés aux Etats-Unis, où l'on impose sur ces articles un droit de 30, 40 et 50 pour cent. Il ne tient aucun compte du fait que cela est dû aux exigences et à la balance de notre commerce, comme cela a été pendant le terme d'office de l'ancien ministère que mon honorable ami a appuyé pendant cinq ans, et qu'il désire voir revenir au pouvoir. Il ne s'occupe pas que le fermier vende ses produits aux Etats-Unis ou en Angleterre, ni des droits imposés par le pays où il achètera.

Tous les arguments de l'honorable député de Brant sont du même genre; tout ce qu'il désire c'est de faire tort au gouvernement, et je crois qu'il est loin d'y avoir réussi. Mais je répète, et je désire attirer l'attention de la Chambre sur ce fait, qu'il est évident, par la conduite de l'honorable député que le programme de l'opposition est tout hostile aux intérêts manufacturiers et à la politique nationale. Nous tiendrons l'honorable député de Brant responsable de ces déclarations, parce que nous croyons que l'opposition toute entière est de la même opinion, et qu'en ce moment il remplit presque la position de chef de son parti dans la Chambre.

M. ORTON. M. l'Orateur.....

M. MACKENZIE. Il me semble incroyable qu'un discours comme celui prononcé par mon honorable ami, le député de Brant, (M. Paterson) demeure sans réponse de la part du ministère. La réponse faite par l'honorable député de Niagara, (M. Plumb) n'en est pas une. Je crois que les honorables membres de la droite devraient laisser la parole à un ministre.

M. ROSS (West Middlesex). Ils ne sont pas encore prêts.

M. BOWELL. L'honorable député de Lambton nous fait trop d'honneur de s'occuper ainsi de nous. Les membres du ministère sauront choisir le moment de répondre.

M. MACKENZIE. Ils craignent de le faire aujourd'hui.

M. ORTON. Je ne puis m'accorder avec l'honorable député de Lambton lorsqu'il donne une aussi grande importance au discours prononcé par l'honorable député de Brant, et surtout pour la gauche. Je crois que jamais un membre de cette Chambre n'a aussi bien réussi à plaider la cause de ses adversaires plutôt que la cause de ses amis, et je suis d'opinion que son discours sera le meilleure preuve qu'il y a parfaitement réussi. En premier lieu il a voulu démontrer que le commerce d'exportation de nos manufactures avait diminué. Mais est-ce que nous ne savons pas tous que le principal but de la politique nationale était d'assurer le marché du Canada aux manufacturiers canadiens? Doit-il être surpris alors de trouver que l'effet de la politique nationale a été de faire exactement ce que l'on attendait d'elle? Les manufacturiers sont dans l'impossibilité de suffire à la demande journalière pour le marché canadien, et comme conséquence, ils ne sont pas obligés de chercher un marché étranger pour les produits de leurs manufactures. De plus, les faits montrent que le peuple du Canada consomme plus